




**EPREUVES de SELECTION en ECOLE d'AIDES-SOIGNANT(E)S**

Quota .....	<b>40</b>
Nombre de places mises au concours .....	33
Date d'ouverture des inscriptions .....	<b>3 janvier 2012</b>
Clôture des inscriptions pour tous les candidats .....	<b>10 mars 2012</b> ( <u>le cachet de la poste faisant foi</u> )
Date de l'épreuve écrite.....	<b>Mercredi 11 avril 2012</b> de 9 h 30 à 11 h 30
Affichage des résultats de l'admissibilité (*).....	<b>Mardi 15 mai 2012 à 9 heures</b>
Date de l'épreuve orale.....	1 <sup>ère</sup> série : à partir de la <b>semaine du 23 avril 2012</b> 2 <sup>e</sup> série : à partir de la <b>semaine du 11 juin 2012</b>
Affichage des résultats de l'admission (*).....	<b>Vendredi 22 juin 2012 à 14 heures</b>

(\*) aucun résultat ne sera donné par téléphone.

 Les résultats seront également disponibles sur internet ([www.ch-argenteuil.fr](http://www.ch-argenteuil.fr) ; rubrique « Professionnels » → « nos formations initiales : infirmiers/aides-soignants ») pour les personnes ayant autorisé cette parution (se référer à la fiche d'inscription).

**CONSTITUTION du DOSSIER de CANDIDATURE :**

- ⇒ La **fiche d'inscription** - dûment complétée, datée et signée (merci de remplir le dossier en LETTRES CAPITALES)
- ⇒ Une **demande d'inscription** - lettre manuscrite, rédigée par le(la) candidat(e)
- ⇒ Une **photocopie de la carte d'identité** (ou passeport) recto verso
- ⇒ Une **photocopie du titre de séjour en cours de validité** (lors d'une demande de renouvellement de titre de séjour, joindre le titre périmé et le récépissé de demande)
- ⇒ **4 timbres** à 0,60 €
- ⇒ Un **chèque d'inscription au concours de 42 €** libellé à l'ordre du Trésor Public

◆ **Pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :**

- ⇒ Une **photocopie du titre, du diplôme ou de l'attestation permettant la dispense :**
  - ◆ les candidats admis devront fournir leur original pour contrôle ultérieurement
  - ◆ Diplômes étrangers permettant la dispense de l'épreuve écrite : notre IFAS ne dispose pas d'une commission habilitée à établir des équivalences de diplômes. Vous devez donc, lors du dépôt de votre dossier, apporter la preuve écrite que votre titre est équivalent au minimum au BAC obtenu en France.
- ◆ **Pour les candidats au concours interne (ASHQ de la Fonction Publique Hospitalière + 3 ans):**
- ⇒ Un (des) certificat(s) de(s) l'employeur(s) avec le grade, les dates d'entrée et de sortie

## TARIFS DE FORMATION pour la rentrée 2012

### COUT DE LA FORMATION

- |  |             |
|--|-------------|
| ➤ Pour les candidats issus du cursus scolaire<br>et les personnes inscrites au Pôle Emploi :<br>(le coût de la formation est pris en charge par le Conseil Régional d'Ile de France) | 0 euro      |
| ➤ Pour les candidats salariés pris en charge par leur employeur<br>dans le cadre de la formation continue  | 6 300 euros |
| ➤ Pour les personnes ne bénéficiant pas de prise en charge   | 2 800 euros |

Si vous êtes admis(e) au concours

**FRAIS D'INSCRIPTION : 62 euros**

(pour tous les élèves, en confirmation de votre inscription pour la rentrée)

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

S'adresser à l'accueil de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants "Camille CLAUDEL"

69, rue du Lt Colonel Prudhon - 95107 ARGENTEUIL CEDEX

☎ **01.34.23.27.01 et 01.34.23.28.50** (secrétariat) - **Fax : 01.34.23.27.02**

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 13 h.

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE**